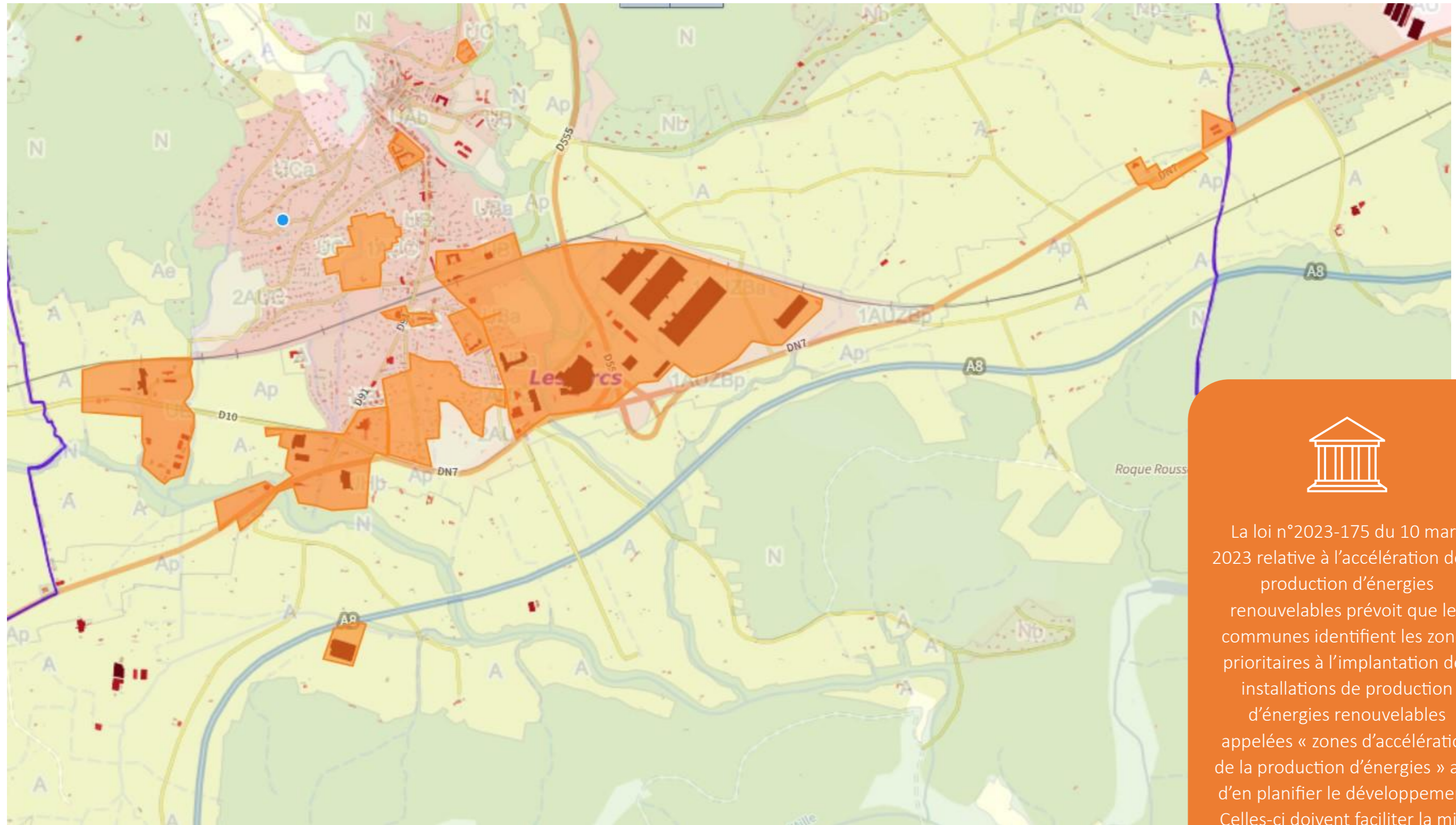


# Création de zones d'accélération de la production des énergies renouvelables (ENR)



 **Propositions communales de zones ciblées pour une accélération du déploiement du photovoltaïque en toiture**



La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit que les communes identifient les zones prioritaires à l'implantation des installations de production d'énergies renouvelables appelées « zones d'accélération de la production d'énergies » afin d'en planifier le développement. Celles-ci doivent faciliter la mise en œuvre des projets, et seront progressivement intégrées dans les documents de planification.